

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

**Séance du 6 Juin 2019 à la Communauté de Communes à Marignac**

L'an deux mille dix-neuf et le 6 Juin à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL,

**Personnes présentes : 49**

ARINO Monique / BERRE Dominique / BONNET Philippe / CASTEL Alain / CASTELL José / CASTEX Marie-Thérèse / CHÈZE Jean-Bertrand / COLLA Serge / COMET Jean-Pierre / COUDIN Léon / DASPET Laurette / DORE Jean-Pierre / DUMAIL Bernard / FABARON Daniel / FILLASTRE André / GERDESSUS Marie-France / GONZALES Jean-Pierre / GROS Joël / HAHNSCHUTZ André / HORMIERE Charles / PRINCE Bernard / LADEVEZE Michel / LADRIX Jean-Paul / LAGACHERIE Lucienne / CROUZET Marie / LARQUE Alain / LARQUE Serge / LASALA Jean-Pierre / LORENZI Jean-Jacques / PELEGRY Jean / MARY Serge / MELAZZINI André / ARROYO Pierre / MINEC Hervé / MORA Bernard / MORETTO Joseph / PALLAS André / PLANAS Yves / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / SALVATICO Jean-Paul / SANGAY André / SARRAUTE Daniel / SICART Jean / PEYRE Jean / STRADERE Michelle / ESTRADE Joël

**Personnes absentes ou excusées : 48**

ABADIA Jean-François / ADOUE Fabienne / AYRAL Annie / AZAM Audrey / BARRAU Bertrand / BEUVELOT Pascal / BORDES Jean-Claude / CAU Marcel / CAU Michèle / CHAPOT Denis / CLASTOT Jean-Claude / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DEJUAN Francis / DENARD Jean-Paul / ECHEVARNE Anne-Marie / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / ENCAUSSE Patrick / ESCAZAUX Hélène / FERRÉ Louis / FORMENT-VINGADASSALOM Christine / GARCIA Clément / GILLES Patrick / GOUZY José / GUAUS Bernard / JAMME Henri / JAUSSELY Pierre / JOURDANA Didier / LADEVEZE Alain / LAPEBIE Brigitte / LUPIAC Claude / MENGARDUQUE Jean / OUSTALET Jean-Pierre / PANATIER-CASES Danielle / PORTES Gilbert / PRAT Philippe / REBUFFO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Louis / RICHARD Etienne / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Joseph / SAINT-MARTIN Yvon / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / TALAZAC François / THOMAS Christophe / VERDIER Jean

**Procurations : 5**

AYRAL Annie a donné procuration à PLANAS Yves  
ECHEVARNE Anne-Marie a donné procuration à LARQUE Serge  
LADEVEZE Alain a donné procuration à GROS Joël  
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André  
VERDIER Jean a donné procuration à PUIGDELLOSAS Claude

**Vote : Pour : 54      Contre : 0      Abstention : 0**

**Objet : Autorisation donnée à M. Le président de la Communauté de communes de vendre le lot n°4 sis sur la zone artisanale et commerciale de la Croix du Bazert à Seilhan**

Monsieur le président expose au conseil communautaire que la SCI en cours de constitution (SCI GNSK) composée de Mme Catherine Gonzalez, M. Patrick Gonzalez, M. Johan Capou et M. Kevin Martinez, s'est portée candidate pour l'achat du lot n°4 d'une contenance de 914 m<sup>2</sup> située sur le lotissement de la Croix du Bazert à Seilhan.

A cet effet une commission ad hoc s'est réunie le 24 mai 2019 avec la participation du représentant de la CCI de St Gaudens, M. François Voglimacci, pour examiner la candidature de la SCI et a rendu un avis favorable : la SCI GNSK, acquéreur du Lot n° 4, s'engage à concéder par bail l'exploitation des locaux professionnels à usage d'un cabinet d'expertise qui seront construits à la SARL JC Expertise sise au 21 route des Pyrénées 31210 Les Tourelles (dans l'attente d'une boîte postale sur le site de la Zone artisanale de Seilhan).

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du Haut Comminges en date du 18 qui en a fixé le prix à hauteur de 30 € Ht/m<sup>2</sup> et dont les engagements ont été repris au sein de la communauté Pyrénées haut Garonnaises au terme d'un arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, M. le président demande à être autorisé :

- à signer toutes les pièces relatives à la vente ;
- à remplir toutes les formalités auprès de l'Administration et de la Conservation des Hypothèques de St Gaudens prescrites par le décret n° 55 – 22 du 4 janvier 1955 sur la réforme de la publicité foncière et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La vente devrait être conclue dans le cadre d'un acte notarié précédé d'un compromis de vente.

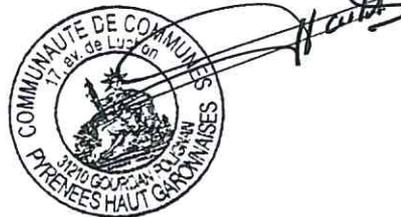
Acheteur	Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup> Ht	Prix du lot en € Ht	Prix du lot en € Ttc	Destination
Gonzalez	Lot P 4	A 911 : 28 m <sup>2</sup> A 917 : 434 m <sup>2</sup> A 925 : 452 m <sup>2</sup>  Soit une contenance totale de 914 m <sup>2</sup>	30 € Ht	27 420 € Ht	32 904 € TTC	Activités de service : expertise Comptable et conseils

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser M. le président à procéder à la vente du lot P4 à la SCI GNSK d'une contenance de 914 m<sup>2</sup> pour un prix global Ht de 27 420 €, TVA en sus ;
- De donner à M. le président tous pouvoirs pour signer les documents relatifs à cette vente

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
Alain CASTEL



Acte rendu exécutoire après le dépôt  
En sous-préfecture de Saint-Gaudens du  
Et publication ou notification du